

SIVOS Ermenonville – Montagny Sainte Félicité

(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Compte rendu de réunion du 11 janvier 2008

PRESENTS :

Monsieur Jean-Paul DOUET, Président du SIVOS, Madame Josette FRIEZ, Vice Président du SIVOS, Madame Sylvie GON, Messieurs Jacques MAQUET, Alain PETREMENT, membres titulaires, Madame Anne-Marie LAUDIJOIS, Messieurs Jean-Michel CAZERES Jean-François PICOU, Daniel VONCK, membres suppléants.

Mesdames Aurélie GAUBERT LEROY, directrice de l'école d'Ermenonville, Jeanne BOULANGER, directrice de l'école de Montagny, Marie-Ange DUVAL, animatrice cantine et périscolaire, Annick SAUVAGE DOLHEM, Sylvie TROLLE, ATSEM, Véronique LOCRE, secrétaire du SIVOS.

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France GRUNENFELDER, membre titulaire, Messieurs Olivier BAZIN, Jean-Baptiste MARTIN, membres suppléants.

Secrétaire de séance : Daniel VONCK

Signature du compte rendu précédent par les personnes présentes.

Ordre du jour :

- **Préparation budget 2008**
- **Délibérations**
 - Subvention ATSEM**
- **Communications diverses**

PREPARATION DU BUDGET 2008

Le Président du SIVOS commente :

- Le bilan 2007 (*annexe 1*) qui fait apparaître les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement des années 2006 et 2007,
- Le bilan cantine qui fait apparaître l'évolution du nombre de repas servis annuellement depuis 2005 (*annexe 2*),
- Le tableau de répartition des charges par commune et les versements effectués par chaque commune depuis la création du SIVOS (*annexe 3*).

La commission des finances se réunira le 8 février à 17h à la Mairie d'Ermenonville afin de préparer le budget 2008.

DELIBERATIONS

- *Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les postes d'ATSEM pour l'année scolaire 2007-2008* : Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu'afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Général accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques. A l'unanimité, l'assemblée délibérante est d'accord pour solliciter l'octroi de cette subvention. Il est précisé que, pour le poste de la 3^{ème} ATSEM créée à compter de septembre, une demande sera faite au conseil Général pour l'obtention d'une subvention au prorata du temps de présence.

- *Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)* : en date du 2 mai 2005, l'assemblée délibérante avait pris une délibération permettant de verser une Indemnité d'Administration et de Technicité aux salariés du SIVOS. 2 ATSEM ayant été recrutées en septembre, une nouvelle délibération doit être prise. A l'unanimité, Il est décidé que cette IAT sera calculée de façon à correspondre à un 13^{ème} mois au prorata du temps d'emploi hebdomadaire et du temps passé dans la collectivité et ceci pour tout le personnel.

- *Cérédial* : suite à l'augmentation des matières premières, Cerédial a décidé d'augmenter les prix des repas livrés à la cantine de 5%. Ainsi donc, le repas maternelle passe de 2.29€ à 2.41€ et le repas primaire de 2.38€ à 2.50€.

- *Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires* : le Ministère de l'Education Nationale propose aux communes d'organiser un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires, en cas de grève des personnels du 1^{er} degré. L'assemblée délibérante s'oppose sur le principe, estimant qu'il s'agit d'une responsabilité de l'Education Nationale et décide de suivre l'avis de l'AMF (Association des Maires de France) en la matière.

- *Service de Conseil en Prévention des Risques au Travail (SPRT) du CDG60* : le président expose à l'assemblée délibérante la proposition du Centre de Gestion de l'Oise d'adhérer à son service de Conseil en Prévention des Risques au Travail (SPRT). A l'unanimité, l'assemblée délibérante entérine l'adhésion du SIVOS d'Ermenonville et Montagny Ste Félicité et charge le Président de signer la convention.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Ménage des écoles : Monsieur DOUET s'est rendu à l'école d'Ermenonville pour y rencontrer les institutrices et les ATSEM, afin de déterminer très exactement les temps de travail journaliers des ATSEM, pendant et après la classe, et notamment le temps hebdomadaire consacré au ménage des classes. Actuellement, 2 ATSEM assurent 10 heures de ménage par semaine. Ces 10 heures sont payées par le SIVOS, tandis que les heures de ménage de l'école de Montagny (exceptées la partie réfectoire cuisine et la salle d'activités périscolaires) sont assurées par Madame Martine DOUET, payée par la commune de Montagny. Monsieur DOUET propose qu'une réflexion s'engage afin de trouver une équité dans le paiement de ces heures de ménage.

La séance est levée à 20h00.

A l'issue de cette réunion, a eu lieu, à l'école de Montagny, le repas annuel du SIVOS.

SIVOS BILAN 2007	2007	2006
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 935.21 €	3 676.07 €
Mobilier	463.77 €	2 791.28 €
matériel de bureau et informatique	4 540.53 €	59.79 €
autres	930.91 €	825.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 084.60 €	- €
FCTVA	188.83 €	
Excédent de fonctionnement	4 895.77 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	247 320.27 €	183 829.87 €
A caractère général	95 437.81 €	81 336.27 €
Divers	596.53 €	156.15 €
assurance du personnel - CNP	2 932.00 €	1 063.00 €
assurance SMAACL	2 148.37 €	768.68 €
Bureau - fournitures administratives	435.86 €	796.71 €
Cantine	34 179.41 €	33 205.35 €
Cantine CLSH	119.83 €	
CLSH	710.22 €	
Ecoles	28 645.03 €	28 606.60 €
Commune de Montagny (charges 2006 + EDF + divers)	15 527.29 €	
Surveillance bus	361.20 €	
Périscolaire	792.31 €	550.55 €
Piscine : transport + droits d'entrée	8 989.76 €	8 772.03 €
honoraires Strurma		7 417.20 €
charges de personnel	115 712.14 €	101 046.01 €
divers	179.60 €	2 292.84 €
visites médicales 2006	210.13 €	
Paye ATSEM	52 137.27 €	42 162.24 €
Paye cantine	35 103.11 €	28 645.73 €
Paye CLSH	1 312.94 €	
Paye périscolaire (en 2006 + indemnités DROGUERES)	16 697.85 €	22 717.14 €
Paye secrétariat	10 071.24 €	5 228.06 €
charges exceptionnelles (rbst de charges aux communes)	36 170.32 €	1 447.59 €
Ermenonville	17 827.37 €	1 447.59 €
Montagny	18 342.95 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	230 612.03 €	214 413.90 €
Produits de service	46 589.93 €	39 794.13 €
divers	1 203.85 €	
cantine repas Corbie, Broudehous (en 2006 uniquement CORBIE)	714.10 €	540.20 €
cantine - participation parents	40 769.84 €	36 883.29 €
Centre aéré - participation parents	531.22 €	346.77 €
Périscolaire - participation parents	3 370.92 €	2 023.87 €
Dotations et participations	176 379.05 €	165 431.24 €
Cantine - Onilait	237.66 €	171.63 €
part des communes - Ermenonville (voir annexe participation communes)	122 761.41 €	104 194.77 €
part des communes - Montagny (voir annexe participation communes)	33 064.76 €	45 390.48 €
Subvention CG ATSEM	15 690.99 €	14 432.79 €
Periscolaire - subvention CG + CAFO	3 897.13 €	74.98 €
Transport piscine - subvention CG	727.10 €	1 166.59 €

Attenuation de charges - Remboursement CPAM - CNP	3 509.07 €	955.32 €
Paye ATSEM	1 871.24 €	955.32 €
Paye cantine	1 488.90 €	
Paye périscolaire	148.93 €	
Produits exceptionnels	4 133.98 €	8 233.21 €
Periscolaire : rbst prestation CAFO versée à la Commune d'Ermenonville	4 133.98 €	
Périscolaire : rbst prestation CAFO versée à la Commune de Montagny		4 241.13 €
Périscolaire : rbst subvention CG versée à la commune de Montagny		220.19 €
Paye ATSEM : rbst Indemnités CPAM versées à la commune de Montagny		18.17 €
Paye DROGUERES : rbst indemnités CNP versées à la commune de Montagny		3 230.31 €
Cantine : rbst subvention ONILAIT versée à la commune de Montagny		322.29 €
Divers		201.12 €

Annexe 2

Nombre de repas servis en	2005	2006	2007
repas maternelle	3343	3468	3575
repas primaire	8166	8892	8842
total	11509	12360	12417

Annexe 3

PARTICIPATIONS ET VERSEMENTS DES COMMUNES

	ERMENONVILLE : PARTICIPATIONS PREVUES (selon tableau de répartition)	VERSEMENTS	MONTAGNY : PARTICIPATIONS PREVUES (selon tableau de répartition)	VERSEMENTS
2005	46 341.38 €	61 341.38 € (+15000€)	15 518.62 €	20 518.62 € (+5000€)
2006	84 194.77 €	104 194.77 € (+20000€)	25 390.48 €	45 390.48 € (+20000€)
2007	142 761.41 €	122 761.41 € (-20000€)	43 064.76 €	33 064.76 € (-10000€)
Total	273 297.56 €	288 297.56 € (+15000€)	83 973.86 €	98 973.86 € (+15000€)

fonds de réserve	15 000 €		15 000€
-------------------------	-----------------	--	----------------